

Présidence :	Jean-Charles Guiguen
Membres présents :	Mme Véronique Autexier MM. Philippe Brandy, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud, Bruno Renon
Invité :	Néant.
Membre excusé :	Philippe Andrieux
Membre absent :	Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Néant

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Organisation de la commission
- Engagement Seniors
- Calendrier général

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

Formalités : Néant.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur : Il remercie Laurent Fouché, son prédécesseur, pour ses invitations à participer aux deux dernières réunions de la commission de fin de saison 2023/2024 et pour la transmission de l'intégralité de la documentation et de la bibliothèque de la commission.

SUJET(S) « POUR DECISION »

Néant

SUJET(S) « POUR INFORMATION »

1° - Mise en place et Organisation de la commission

- Jean-Charles Guiguen, vice-président du Pôle Sportif, animera la commission des championnats seniors en remplacement de Laurent Fouché, secrétaire général du district.
- Philippe Brandy, assurera l'intérim temporaire du secrétariat de la commission des compétitions seniors dans l'attente d'une validation du poste secrétaire de commission par l'ensemble des membres de la commission.
- La commission conserve le jour et l'horaire de réunion, à savoir une réunion hebdomadaire le mercredi à partir de 17h30.

2° - Engagements seniors

- Tom Mazeau, Chargé d'activités administration et communication rappelle que la procédure d'engagement est ouverte depuis le 10 juin et que la date de fin des engagements est fixée au 22 juillet 2024 soit 7 jours après la date de fin des démissions, en période normale. Il précise également qu'il a effectué une première piqûre de rappel via la messagerie sécurisée aux clubs dont les pré-engagements ne sont ni confirmés ni refusés.

3° - Calendrier général

- L'animateur précise qu'une version V1 du calendrier est en cours d'élaboration et qu'elle tiendra compte du calendrier général LFNA quant aux positionnements des dates des journées seniors district (D1 à D4 et CR 7) en rapport avec les journées R2 et R3 LFNA, et des dates des coupes seniors district selon les dates des Coupes de France et LFNA.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Néant


RECAPITULATIF DES DECISIONS DU JJ/MM/AAAA

Néant.

La prochaine réunion est fixée au 17-07-2024 à 17H30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H30.

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire
Philippe BRANDY

